



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACCORD-CADRE RELATIF A LA FOURNITURE DE SACS POUR L'EVACUATION DES DECHETS DES ESPACES VERTS ET DE LA PROPRETE URBAINE - LOT N°2 SACS PLASTIQUE A DECHETS D'USAGE GENERAL PASSE AVEC LA SOCIETE ARDI.

**DÉCISION N° AU-19-312
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP et au profil acheteur de la Ville le 15 février 2019 relatif à l'accord-cadre de fourniture de sacs pour l'évacuation des déchets des espaces verts et de la propreté urbaine – lot 2 sacs plastique à déchets d'usage général ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ARDI, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ARDI, sise ZI Munas, 07290 ARDOIX, représentée par Monsieur BOUVIER Francis, Directeur, l'accord-cadre de fourniture de sacs pour l'évacuation des déchets des espaces verts et de la propreté urbaine – lot 2 sacs plastique à déchets d'usage général.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande, susceptible de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 25 000 euros HT (30 000 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires ainsi que les prix du catalogue du titulaire sur lesquels s'applique un rabais de 15 %.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période 1 an, sans que la durée totale n'excède 4 ans

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190904-Imc1H6609H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/09/2019
Date de Publication : 04/09/2019